

## Préambule au CCE du 12 juillet 2016

### ■ Petite sauterie

---

Il ne suffit pas de faire un grand show dans le hall de la maison de FTV pour exorciser le mal être toujours palpable dans l'entreprise. Un dispositif étrange que cette présentation des grilles de rentrée le 29 juin dernier. "C'est la fête à la maison" clamait la com' interne. Mais pas pour tout le monde car les salariés du site n'étaient pas vraiment conviés. Ils étaient même priés de ne pas stationner sur les coursives du second étage.

Le grand hall transformé en plateau de variété accueillait un public choisi de nombreux producteurs "Il est où le bonheur, il est où ?" répétait plaintivement Christophe Mae. Du côté d'Hervé Brusini, en mode Groland, expliquant le journalisme pour les nuls? De celui de Michel Field glosant avec une touchante conviction sur l'indépendance enfin acquise de l'information sur les chaînes publiques? Mais au fait, combien aura coûté cette petite sauterie ?

### ■ Le nerf de la guerre

---

Chaîne publique d'Info en continu, Info 2015, réforme des régions de France 3... Les chantiers d'ampleur ne manquent pas. Mme Ernotte continue d'appliquer méthodiquement la feuille de route du rapport Schwartz. Il semblerait toutefois qu'elle n'ait pas obtenu les garanties nécessaires à son financement. A ce jour, la tutelle n'a toujours pas répondu à la demande d'abondement budgétaire clairement formulée par FTV pour le prochain Contrat d'objectifs et de moyens (COM 2016-2020), à l'ordre du jour de ce CCE et pour lequel nous n'avons pas reçu de document<sup>(\*)</sup>.

L'impasse sur le financement s'élèverait à 100 M€ par an pour tenir le cap des orientations stratégiques fixées à l'entreprise, surtout avec l'engagement affiché d'avoir des comptes à l'équilibre chaque année. Il semblerait que des arbitrages compliqués se jouent entre FTV, FMM et Arte, chacun jouant sa propre carte à la veille du lancement d'un projet commun du service public censé faire travailler ensemble des équipes aux histoires et aux cultures radicalement différentes.

### ■ Besoins d'investissement

---

Lancement de la nouvelle offre d'info, maintien du niveau d'investissement dans la création, relance des programmes régionaux et ultra marins, investissement dans le numérique avec un plan de formation

massif pour tous, plate forme S-VOD, les besoins de financement apparaissent considérables. Mme Ernotte n'a pas prévu de plan B pour ne pas en rabattre sur les ambitions.

<sup>(\*)</sup>Un document a été remis en séance. Les élus de la CGT réagiront dans le courant de la journée

Lors du précédent CCE, la direction a exposé les pistes de financement. Elles ne sont pas infinies. Nous écartons d'emblée l'hypothèse fantaisiste du non remplacement des 1000 départs en retraite prévus d'ici 2020. Dans une entreprise qui a déjà perdu un millier d'emplois entre 2012 et 2015, cette nouvelle saignée sociale serait insupportable et même contradictoire avec

le pacte de priorité sur le recours aux moyens internes de fabrication. Reste l'augmentation de la redevance ou l'élargissement de son assiette ou la réouverture de plages publicitaires après 20H. Dans l'immédiat, cette dernière piste semble la plus crédible, et elle a été soutenue par les élus lors de la dernière séance du CCE.

## ■ Etre à la hauteur des enjeux

---

Dans ce contexte périlleux, la CGT a pris ses responsabilités. Elle entend bien effectuer, au sein des instances sociales (CE, CCE, CHSCT) le travail d'analyse, de décryptage et de contre-propositions aux différents projets proposés en vue de les améliorer.

Elle a signé l'accord prorogeant le délai de consultation sur la phase 2 d'info 2015 afin de neutraliser la période estivale (à défaut le CHSCT du Siège aurait dû se réunir le 22 août), l'accord de méthode encadrant la consultation sur la réforme des régions et

dotant les CHSCT de vrais moyens pour mener à bien leurs missions, l'accord créant la commission de suivi et d'ajustement permettant de peser sur la mise en oeuvre de la Chaîne Info.

L'enjeu est de desserrer l'étau des délais contraints introduits par la Loi LSE de juin 2013 afin de se donner du temps, celui de la réflexion et du travail pour être force de proposition sur les projets en cours. Bref, plutôt que de se payer de mots, être cohérent et s'efforcer d'être à la hauteur des enjeux.

Paris, le 12 juillet 2016